

ENSEMBLE POUR UNE SEULE SANTÉ

Cadre stratégique de collaboration sur la résistance aux antimicrobiens



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



ONU
programme pour
l'environnement



Organisation
mondiale de la Santé



Organisation mondiale
de la santé animale
Fondée en tant qu'OIE

ENSEMBLE POUR UNE SEULE SANTÉ

Cadre stratégique de collaboration sur la résistance aux antimicrobiens



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



ONU
programme pour
l'environnement



Organisation
mondiale de la Santé



Organisation mondiale
de la santé animale
Fondée en tant qu'OIE

Cadre stratégique de collaboration sur la résistance aux antimicrobiens : ensemble pour une seule santé [Strategic framework for collaboration on antimicrobial resistance – together for One Health]

ISBN (OMS) 978-92-4-005321-2 (version électronique)

ISBN (OMS) 978-92-4-005322-9 (version imprimée)

ISBN (FAO) 978-92-5-136722-3

ISBN (OMSA) 978-92-95121-45-4

© **Organisation mondiale de la Santé (OMS), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), 2022**

Le nouvel acronyme de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), précédemment connue sous l'acronyme OIE, n'est pas utilisé dans la présente traduction.

Tous droits réservés. L'OMS, la FAO et l'OMSA encouragent l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans le présent produit d'information. Toute reproduction ou diffusion proposée à des fins non commerciales sera autorisée gratuitement, sur demande, à condition que la source soit indiquée en intégralité. Toute reproduction ou diffusion proposée à des fins de revente ou à d'autres fins commerciales, y compris à des fins d'enseignement, est interdite sans l'autorisation écrite préalable des titulaires des droits d'auteur, et peut entraîner des frais.

Citation suggérée. OMS, FAO, OMSA, PNUE. Cadre stratégique de collaboration sur la résistance aux antimicrobiens : ensemble pour une seule santé [Strategic framework for collaboration on antimicrobial resistance – together for One Health]. Genève : Organisation mondiale de la Santé, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et Organisation mondiale de la santé animale ; 2022. Licence : [CC BY-NC-SA 3.0 IGO](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/).

Les demandes relatives à la permission de reproduire ou de traduire des publications de l'OMS – que ce soit pour la vente ou une diffusion non commerciale – doivent être envoyées aux Éditions de l'OMS, sur le site Web de l'OMS à l'adresse <http://www.who.int/fr/copyright>.

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ou de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les traits discontinus formés d'une succession de points ou de tirets sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

La mention de firmes et de produits commerciaux, qu'ils aient été brevetés ou non, ne signifie pas que ces firmes et ces produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'OMS, la FAO et l'OMSA de préférence à d'autres de nature analogue. Le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas l'OMS, la FAO et l'OMSA ne sauraient être tenues pour responsables des préjudices subis du fait de son utilisation. Les opinions exprimées dans la présente publication ne reflètent pas nécessairement celles de l'OMS, de la FAO ou de l'OMSA.

Il est possible de se procurer les publications de l'Organisation mondiale de la Santé sur le site Web de l'OMS (<https://www.who.int/fr/>) ou auprès des Éditions de l'OMS, Organisation mondiale de la Santé, 20 avenue Appia, 1211 Genève 27 (Suisse). Tél. : +41 22 791 3264 ; télécopie : +41 22 791 4857 ; courriel : bookorders@who.int.

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (<http://www.fao.org/publications/fr/>) et peuvent être achetés par courriel adressé à publications-sales@fao.org.

Les publications de l'Organisation mondiale de la santé animale sont disponibles soit sur le site Web de l'OMSA (www.woah.org), soit peuvent être achetées par l'intermédiaire de la librairie en ligne de l'OMSA (<https://www.woah.org/en/ebookshop>).

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	1
1 INTRODUCTION	2
1.1 Objet et champ d'application	2
1.2 Assurer une riposte fondée sur l'approche « Une seule santé »	2
1.3 Méthodologie	2
1.4 Suivi et évaluation	2
2 LA COLLABORATION ENTRE L'ALLIANCE TRIPARTITE ET LE PNUE	4
2.1 Contexte	4
2.2 Avantage comparatif	6
3 LE CADRE STRATÉGIQUE	8
3.1 Vue d'ensemble	8
3.2 But et objectifs	8
3.3 Pour un impact dans les pays	9
3.4 Résultats intermédiaires : l'action de l'Alliance tripartite et du PNUE dans les pays et aux niveaux mondial et régional	12
3.5 Hypothèses et risques	15
4 DISPOSITIONS CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE	16
ANNEXE – STRATÉGIES ET ACTIVITÉS DES ORGANISATIONS CONTRE LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS	17

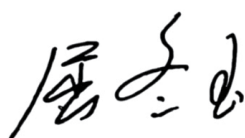
AVANT-PROPOS

Le Cadre stratégique sur la résistance aux antimicrobiens représente une étape importante dans la collaboration entre les organisations de l'Alliance tripartite engagée depuis plusieurs décennies et encore renforcée avec son extension au Programme des Nations Unies pour l'environnement. Le Cadre énonce pour la première fois ce que nos organisations – en leur qualité de chefs de file du système multilatéral régissant la santé humaine, animale, végétale et environnementale – vont faire ensemble pour appuyer les efforts des pays visant à renforcer la riposte nationale face à la résistance aux antimicrobiens. Nous encourageons vivement tous les pays et nos nombreux partenaires à suivre et à amplifier l'approche « Une seule santé » utilisée dans le Cadre, sur la base du contexte et des besoins nationaux.

La prévention et la préparation face aux pandémies sont au centre des préoccupations de chacun alors que la lutte se poursuit contre la pandémie de COVID-19. Mais pendant ce temps, la menace que constitue la pandémie silencieuse de la résistance aux antimicrobiens pour la santé humaine, animale et végétale, pour la production alimentaire et pour l'environnement loin de disparaître s'aggrave progressivement.

Nous savons plus que jamais que, pour relever les défis complexes et interdépendants de la résistance aux antimicrobiens, nous devons œuvrer ensemble toutes disciplines et tous secteurs confondus, avec les gouvernements, la société civile, le secteur privé et dans le système multilatéral en appliquant l'approche « Une seule santé ».

Nous nous félicitons de pouvoir envisager un renforcement ultérieur de la collaboration entre nos quatre organisations et aux côtés de nos partenaires en vue de mettre en œuvre le Cadre au cours des années à venir. Mais surtout nous espérons nous prévaloir des ressources et des points forts de chacune d'entre elles, pour que le système multilatéral puisse apporter une large contribution aux résultats et à l'impact de la lutte pour éviter et atténuer les effets de la résistance aux antimicrobiens dans tous les secteurs.



QU Dongyu

Directeur général


Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Monique Eloit

Directrice générale

de l'Organisation
mondiale de la
santé animale



Tedros Adhanom

Ghebreyesus

Directeur général

de l'Organisation
mondiale de la Santé



Inger Andersen

Directrice exécutive

du Programme des
Nations Unies pour
l'environnement

INTRODUCTION

1.1 Objet et champ d'application

Le présent Cadre stratégique :

- Retracer l'histoire et présenter le contexte de la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) (l'« Alliance tripartite ») et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en vue de combattre la résistance aux antimicrobiens ;
- Décrire l'avantage comparatif de chacune des quatre organisations, ainsi que leur rôle de catalyseur dans la riposte à la résistance aux antimicrobiens fondée sur l'approche « Une seule santé » pour appuyer l'action de leurs Membres, de la société civile, du secteur privé et des autres parties prenantes ; et
- Offrir une théorie du changement qui précise l'impact recherché au niveau des pays et définit des buts, des objectifs, des résultats intermédiaires à atteindre ainsi que les fonctions à assumer à cet égard par l'Alliance tripartite et le PNUE.

Le Cadre stratégique vise à refléter l'action commune des quatre organisations en faveur de la riposte contre la résistance aux antimicrobiens suivant l'approche « Une seule santé ». Cette collaboration sera décrite de manière détaillée dans les plans de travail biennaux de l'Alliance tripartite et du PNUE fondés sur le Cadre stratégique, dont le premier couvrira la période 2022-2023. Dans certains cas, la riposte fondée sur cette approche devra veiller à ce que les initiatives prises individuellement par les organisations dans les secteurs spécifiques soient cohérentes, bien coordonnées et conformes à leurs stratégies et mandats respectifs (voir l'Annexe 1).

1.2 Assurer une riposte fondée sur l'approche « Une seule santé »

La résistance aux antimicrobiens constitue une menace majeure à l'échelle mondiale pour la santé humaine, animale et végétale, pour la production alimentaire et pour l'environnement. Il est donc essentiel d'empêcher l'émergence et la propagation d'agents pathogènes résistants pour maintenir la capacité de traiter partout dans le monde les maladies de l'homme, de l'animal et des plantes, de réduire les risques pour la sécurité des approvisionnements et la salubrité des aliments, de protéger l'environnement et de poursuivre les progrès en vue de la réalisation des objectifs de développement durable – concernant notamment la pauvreté, la faim, la santé et le bien-être, les inégalités, l'eau potable et les moyens d'assainissement, l'emploi et la croissance économique, la consommation et la production durables et les partenariats.

La multiplicité des causes de la résistance aux antimicrobiens et des besoins à satisfaire sur de nombreux fronts rend l'approche « Une seule santé » indispensable pour garantir une communication et une collaboration efficaces entre tous les secteurs et parties prenantes.

Il s'agit d'une approche intégrée et unificatrice visant à obtenir des résultats sanitaires optimaux et durables pour l'homme, l'animal et les écosystèmes et qui reconnaît, en outre, les liens étroits et l'interdépendance entre la santé humaine et celle des animaux domestiques et sauvages, des plantes et de l'environnement au sens large (c'est-à-dire nos écosystèmes). Un aspect fondamental de l'approche consiste à mobiliser toute une série de secteurs, disciplines et communautés à tous les niveaux de la société pour combattre ensemble ce qui menace la santé et les écosystèmes, tout en répondant aux besoins communs en matière de qualité des aliments, de l'eau, de l'énergie et de l'air, en luttant contre les changements climatiques et en favorisant le développement durable. La collaboration de l'Alliance tripartite et du PNUE contre la résistance aux antimicrobiens et en faveur de ce Cadre stratégique est fondée sur l'application de l'approche « Une seule santé ».

1.3 Méthodologie

Le Cadre stratégique est le fruit d'un partenariat dirigé par le Secrétariat conjoint de l'Alliance tripartite et du PNUE sur la résistance aux antimicrobiens associant des fonctionnaires des quatre organisations, au Siège et aux niveaux régional et national. Une série d'ateliers menés en ligne ont notamment permis l'élaboration d'une théorie du changement, sous l'égide et suivant les orientations du Groupe des hauts responsables de l'Alliance, formé des sous-directeurs généraux/directeurs généraux adjoints et des directeurs/responsables des départements concernés au sein de l'Alliance. Le Cadre stratégique a bénéficié de contributions clés pour son élaboration sous la forme notamment d'une matrice de résultats mise au point pour le Fonds fiduciaire multipartenaires contre la résistance aux antimicrobiens en 2019 et de travaux conjoints en 2020 pour élaborer un cadre de collaboration pour l'Alliance.

1.4 Suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation de la collaboration seront principalement centrés sur les progrès réalisés en vue d'assurer les prestations définies dans les plans de travail biennaux de l'Alliance tripartite et du PNUE, sous la responsabilité conjointe et/ou individuelle des directeurs des quatre organisations, du Groupe de hauts responsables de l'Alliance tripartite et du PNUE, ou des organes directeurs et partenaires respectifs des quatre organisations, le cas échéant. Dans le cadre du premier plan de travail pour la période 2022-2023, les quatre organisations élaboreront en outre une approche pour le suivi et l'évaluation ciblant des indicateurs choisis parmi les cadres de suivi et d'évaluation existants, y compris ceux élaborés conjointement par les organisations de l'Alliance concernant le Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens et le Fonds fiduciaire multipartenaires.

LA COLLABORATION ENTRE L'ALLIANCE TRIPARTITE ET LE PNUE

2.1 Contexte

En 2015, l'Assemblée mondiale de la Santé a adopté le Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens, élaboré par l'OMS, en collaboration avec la FAO et l'OIE. La résolution dont le Plan faisait l'objet a appelé à renforcer la collaboration entre les trois organisations afin d'appliquer secteur par secteur et de manière intersectorielle l'approche « Une seule santé » contre la résistance aux antimicrobiens. Comme indiqué dans la théorie du changement.

La collaboration entre les organisations de l'Alliance tripartite ne date pas d'hier. C'est en 2010, qu'elles ont formalisé pour la première fois dans une [note conceptuelle](#) leur intention de partager les responsabilités et de coordonner leurs activités à l'échelle mondiale face aux risques pour la santé dans les écosystèmes à l'interface homme-animal, en luttant conjointement contre la résistance aux antimicrobiens, la rage et la grippe zoonotique. Depuis, une large collaboration a été poursuivie sur : les thèmes prioritaires communs aux niveaux mondial, régional et national, notamment

pour appuyer l'élaboration de plans d'action nationaux contre la résistance aux antimicrobiens ; les mécanismes de coordination multisectoriels ; la surveillance, le suivi et l'évaluation intégrés ; la sécurité sanitaire des aliments ; et la collaboration avec les organisations politiques et économiques régionales. En 2016, les organisations ont lancé la première d'une série d'enquêtes annuelles d'autoévaluation par laquelle les pays faisaient rapport sur les progrès réalisés en vue de la mise en œuvre d'une riposte à la résistance aux antimicrobiens fondée sur l'approche « Une seule santé ». Les organisations ont réaffirmé leur [engagement](#) en 2017 et signé un [mémoire d'accord](#) en 2018. La collaboration entre les trois organisations s'étend aussi à d'autres questions relevant du principe « Une seule santé », mais le Cadre stratégique envisage uniquement celle de la résistance aux antimicrobiens.

La [Déclaration politique](#) de 2016 issue de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la résistance aux agents antimicrobiens a souligné la nécessité de suivre une approche coordonnée associant les secteurs de la santé humaine, animale, végétale et environnementale et prié le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de constituer un groupe spécial de coordination interinstitutions contre la résistance aux antimicrobiens. Dans son [rapport](#) de 2019, le groupe spécial a formulé plusieurs recommandations dans le domaine de la gouvernance mondiale appelant à ce que les organisations de l'Alliance tripartite renforcent leur collaboration et assument la direction à cet égard. Il s'agissait notamment de créer un groupe de direction mondial sur la résistance aux antimicrobiens, d'organiser la réunion d'un groupe indépendant chargé d'étudier les données factuelles en vue de mesures contre la résistance aux antimicrobiens dans le contexte de l'approche « Une seule santé » pour le suivi de rapports périodiques sur les données scientifiques sur le sujet et leur communication aux Membres et de créer une plateforme de partenariat au sein de laquelle les multiples parties prenantes seraient représentées et qui serait assurée et gérée par l'Alliance en vue d'élaborer une vision, un objectif et des cibles mondiaux communs pour la riposte fondée sur cette approche.

Le Cadre stratégique appuie globalement la mise en œuvre des cinq piliers du Plan d'action mondial ainsi que le renforcement de la gouvernance de la riposte.

En 2019, le Secrétaire général a fait [rapport](#) à l'Assemblée générale des Nations Unies sur le suivi de la Déclaration politique de 2016, en mettant l'accent sur les mesures prises par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que sur les mesures communes et individuelles prises par les organisations de l'Alliance en vue de l'application du Plan d'action mondial, et notamment l'élaboration d'un [cadre de suivi et d'évaluation](#) du Plan et la création en 2019 du [Fonds fiduciaire multipartenaires contre la résistance aux antimicrobiens](#), géré par l'Alliance tripartite et avec la participation de nombreux donateurs, afin d'appuyer les mesures prises dans le cadre de l'approche « Une seule santé » dans les pays à revenu faible ou intermédiaire de la tranche inférieure et les activités conjointes de l'Alliance au niveau mondial. Le rapport soulignait la nécessité de consentir de nouveaux efforts pour renforcer l'action multisectorielle suivant l'approche « Une seule santé » pour combattre la résistance aux antimicrobiens, d'assurer d'urgence la riposte, et d'accroître la participation des parties prenantes, les efforts de mise en œuvre des plans d'action nationaux et les investissements.

Le groupe spécial de coordination interinstitutions a prié les organisations de l'Alliance tripartite et les autres partenaires clés de renforcer leur capacité organisationnelle et d'assurer un financement de base suffisant et durable en vue des activités de lutte contre la résistance aux antimicrobiens. Les deux rapports de 2019, celui du groupe spécial et celui du Secrétaire général, élaborés par l'Alliance, appelaient au renforcement du Secrétariat conjoint contre la résistance aux antimicrobiens. Celui-ci, mis sur pied en 2019, hébergé par l'OMS et comprenant des agents de liaison de la FAO et de l'OIE, est censé : coordonner les activités conjointes de l'Alliance sur la base d'un plan de travail commun ; appuyer la collaboration avec le PNUE, la Banque mondiale et d'autres organisations internationales du système des Nations Unies ou de l'extérieur, ainsi qu'avec les Membres, la société civile et le secteur privé ; et coordonner les activités du Fonds fiduciaire contre la résistance aux antimicrobiens.

La collaboration des trois organisations de l'Alliance tripartite avec le PNUE contre la résistance aux antimicrobiens reflète la prise de conscience accrue de l'importance que revêt l'environnement dans l'apparition, la transmission et la propagation du phénomène au cours des dernières années et vise à renforcer l'intégration des aspects environnementaux de la question dans l'action commune. Si les quatre organisations œuvrent ensemble depuis longtemps dans d'autres domaines techniques, la collaboration concernant la résistance aux antimicrobiens est relativement nouvelle et acquiert désormais une importance accrue. Au même titre que les organisations de l'Alliance tripartite, le PNUE était dès le départ membre du groupe spécial de coordination interinstitutions. Les quatre organisations sont intervenues ensemble dans un des domaines techniques du Fonds fiduciaire multipartenaires pour réduire les risques environnementaux liés à la résistance aux antimicrobiens, ainsi que dans le cadre des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités comme les manifestations à l'occasion de la Semaine mondiale pour un bon usage des antimicrobiens.

Le PNUE a contribué à plusieurs documents et publications de l'Alliance tripartite pour donner une plus large place aux aspects environnementaux de la résistance aux antimicrobiens et l'Alliance a contribué au rapport que le PNUE est en train d'établir sur la question. En outre, les directeurs des quatre organisations sont membres d'office du Groupe de direction mondial sur la résistance aux antimicrobiens. Le PNUE soutient le Secrétariat conjoint par un attaché de la liaison depuis janvier 2022. Les quatre organisations coordonnent également de plus près leurs activités aux niveaux régional et national en suivant l'approche « Une seule santé ». Cette collaboration accrue a été accueillie favorablement dans les instances politiques et économiques mondiales et régionales et par d'autres parties prenantes comme les organisations de la société civile et les milieux universitaires.

2.2 Avantage comparatif

Pour assurer la riposte face à la résistance aux antimicrobiens, les quatre organisations ont des mandats, des groupes d'intérêts, des structures et des capacités différents. Bien souvent, la riposte doit être spécifique au secteur particulier et appuyée par chaque organisation et par ses partenaires. Parallèlement, chacune s'engage résolument par son organe directeur et sa propre stratégie de lutte à appuyer la mise en œuvre du Plan d'action mondial en prenant des mesures fondées sur l'approche « Une seule santé » dont certaines sont communes et d'autres spécifiques à chaque secteur.

De par sa nature, une collaboration multisectorielle selon cette approche couvrant un large éventail de questions complexes constitue un sérieux défi et les quatre organisations jouent un rôle essentiel pour faire accepter l'approche et aider les pays à l'adopter. En mettant l'accent sur les domaines où la collaboration permet de créer de la valeur ajoutée, l'action conjointe contribue à l'adoption de méthodes plus cohérentes et coordonnées ainsi qu'à réduire le cloisonnement et le chevauchement des activités, favorise la participation coordonnée d'un plus grand nombre de partenaires et de groupes d'intérêts et permet de mieux comprendre les multiples causes de la résistance aux antimicrobiens et les défis et opportunités communs dans les principaux domaines politiques et techniques. L'Alliance tripartite et le PNUE ont pour rôle essentiel de favoriser et d'appuyer une riposte fondée sur l'approche « Une seule santé », en reconnaissant que les mesures à prendre sont souvent spécifiques à un secteur déterminé et doivent relever des gouvernements, de la société civile et du secteur privé.

Compte tenu du rôle accru que le groupe de coordination interinstitutions veut voir assumé par l'Alliance tripartite et de la création en 2019 du Secrétariat conjoint et de la constitution du Fonds fiduciaire multipartenaires, les trois organisations ont convenu en 2020 d'élaborer ce premier Cadre stratégique formel sur la résistance aux antimicrobiens afin d'orienter leur collaboration et de contribuer à l'harmonisation dans l'application des travaux de l'Alliance aux différents niveaux des trois organisations au cours des années à venir. Vu l'importance que revêt la dimension environnementale de l'approche « Une seule santé » et de la collaboration en cours avec lui, le PNUE a été associé à l'élaboration du Cadre.

L'avantage comparatif de la collaboration entre l'Alliance tripartite et le PNUE réside dans l'exploitation des mandats, des ressources, des programmes et de l'influence politique de chacune des quatre organisations à l'appui d'une riposte fondée sur l'approche « Une seule santé ».

FIGURE 1: Théorie du changement pour la collaboration FAO-OIE-OMS-PNUE sur la résistance aux antimicrobiens

BUT : Préserver l'efficacité des antimicrobiens et assurer un accès durable et équitable à ces produits dans le cadre d'un usage responsable et prudent pour la santé humaine, animale et végétale afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD)

OBJECTIF 1 : Optimiser la production et l'utilisation des antimicrobiens tout au long de leur cycle de vie, de la recherche-développement à leur élimination

OBJECTIF 2 : Diminuer l'incidence des infections humaines, animales et des plantes pour réduire l'émergence et la propagation de la résistance aux antimicrobiens

IMPACT : Les pays ont la capacité d'élaborer et de mettre en œuvre durablement une riposte à la résistance aux antimicrobiens fondée sur des données probantes et sur l'approche « Une seule santé »

RÉSULTAT 1 :

Les politiques et la législation appuient une riposte nationale efficace contre la résistance aux antimicrobiens fondée sur l'approche « Une seule santé »

- Les pays sont en mesure de garantir la cohérence des politiques entre les différents secteurs ;
- Les pays accordent la priorité à la résistance aux antimicrobiens dans leur programme de développement général, reconnaissant que tous les secteurs concernés doivent prendre à la fois des mesures spécifiques à chaque secteur et des mesures communes ;
- Les pays sont en mesure de définir et de renforcer leur législation et leur réglementation contre la résistance aux antimicrobiens en les alignant sur les normes/politiques internationales ;
- Les pays sont en mesure d'examiner, d'approfondir et d'analyser les effets incitatifs et dissuasifs de leur réglementation lorsqu'ils élaborent des lois ou des politiques nouvelles.

RÉSULTAT 2 :

Les systèmes et structures, ainsi que les capacités institutionnelles, sont en place pour appuyer efficacement la mise en œuvre d'une riposte nationale contre la résistance aux antimicrobiens fondée sur l'approche « Une seule santé »

- Les plans d'action nationaux sur la résistance aux antimicrobiens sont régulièrement actualisés, et les mécanismes de coordination multisectoriels sont renforcés ;
- L'accès aux antimicrobiens de qualité est renforcé dans tous les secteurs ;
- Les lignes directrices sont à jour et appliquées pour encourager un usage responsable et prudent dans tous les secteurs ;
- Le suivi et la surveillance de la résistance aux antimicrobiens et de leur utilisation sont menés chez l'homme, l'animal et les plantes, et les données obtenues sont analysées de manière intégrée ;
- Des stratégies sont appliquées pour prévenir et détecter les infections chez l'homme, l'animal et les plantes, et pour réduire les risques liés à la sécurité sanitaire des aliments.

RÉSULTAT 3 :

Des ressources accrues et durables sont en place pour une riposte nationale contre la résistance aux antimicrobiens fondée sur l'approche « Une seule santé »

- Les plans d'action nationaux sur la résistance aux antimicrobiens représentant tous les secteurs sont jugés prioritaires et dotés des ressources nécessaires ;
- Les mesures prioritaires des plans d'action nationaux sont intégrées aux plans et budgets nationaux.

RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE 1 :

Avec l'appui de l'Alliance tripartite et du PNUE, la gouvernance durable par les pays fondée sur l'approche « Une seule santé » assure une riposte nationale efficace et équilibrée face à la résistance aux antimicrobiens

- La coordination multisectorielle permet de plus facilement aborder la résistance aux antimicrobiens sous l'angle du principe « Une seule santé » et d'en comprendre les facteurs ;
- La coordination multipartite efficace sous-tend les ripostes à la résistance aux antimicrobiens au travers des plans d'action nationaux en la matière

RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE 2 :

La riposte mondiale face à la résistance aux antimicrobiens est appuyée grâce à l'orientation et à la coordination efficace de l'Alliance tripartite et du PNUE, agissant par leurs groupes d'intérêts et par leurs Membres pour influencer les investissements mondiaux et appliquer à plus grande échelle les mesures contre cette résistance

Engagement politique avéré et mise à disposition de ressources

- ressources plus importantes en faveur d'une riposte durable face à la résistance aux antimicrobiens fondée sur l'approche « Une seule santé » qui soit commune et assurée secteur par secteur ;
- intégration de la résistance aux antimicrobiens dans le programme de développement avec une intensification des activités et une participation accrue des institutions financières internationales et des organisations de développement ; et
- engagement renforcé à long terme, notamment dans les instances politiques et économiques internationales et régionales, en faveur d'une riposte fondée sur l'approche « Une seule santé » qui soit commune et assurée secteur par secteur

PRODUIT 1 :

La capacité et les connaissances des pays sont renforcées pour privilégier et appliquer des approches « Une seule santé » adaptées au contexte et fondées sur la collaboration dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens dans les politiques, la législation et la pratique

- 1a L'Alliance tripartite et le PNUE appuient des approches « Une seule santé » face à la résistance aux antimicrobiens dans les pays à revenu faible ou intermédiaire
- 1b Des orientations, outils, normes techniques et lignes directrices sont élaborés sur les approches « Une seule santé » face à cette résistance
- Fourniture d'un appui technique et renforcement des capacités sur la base du principe « Une seule santé » ;
 - Élaboration de normes et de lignes directrices techniques ;
 - Réunions, conseils et sensibilisation concernant les ripostes face à la résistance aux antimicrobiens fondées sur l'approche « Une seule santé » ;
 - Évaluations des effets de la résistance aux antimicrobiens ; et
 - Suivi et évaluation.

PRODUIT 2.1 :

Les initiatives et programmes mondiaux et régionaux influencent et appuient des ripostes à la résistance aux antimicrobiens fondées sur l'approche « Une seule santé »

- Renforcement des mesures et mécanismes mondiaux et régionaux de l'Alliance tripartite et du PNUE ;
- Financement et fonctionnement efficace du Secrétariat conjoint de l'Alliance à l'appui d'une action coordonnée ;
- Fourniture et actualisation périodique d'orientations mondiales sur la résistance aux antimicrobiens ;
- Élargissement du Fonds fiduciaire multipartenaires visant à donner un maximum d'impact aux investissements ;
- Mise en place de partenariats mondiaux et régionaux pour renforcer l'efficacité de la riposte multisectorielle à la résistance aux antimicrobiens ;
- Renforcement et coordination de la sensibilisation à la résistance aux antimicrobiens ; et
- Élaboration d'un programme de recherche-développement et d'innovation sur la résistance aux antimicrobiens fondé sur l'approche « Une seule santé »

PRODUIT 2.2 :

Mise en place, financement et fonctionnement efficace de structures de gouvernance mondiales, à savoir

- Le Groupe de direction mondial sur la résistance aux antimicrobiens ;
- Le Groupe indépendant proposé sur les données probantes concernant les mesures de lutte contre la résistance aux antimicrobiens ; et
- La plateforme de partenariat proposée sur la résistance aux antimicrobiens.



LE CADRE STRATÉGIQUE

3.1 Vue d'ensemble

Le Cadre stratégique de lutte contre la résistance aux antimicrobiens qui repose sur une théorie du changement élaborée conjointement par les quatre organisations (Figure 1) présente trois composantes principales :

- Le but et les objectifs auxquels comptent contribuer l'Alliance tripartite et le PNUE avec les pays, les partenaires et d'autres parties prenantes (encadrés violets dans la Figure 1) ;
- L'impact global et les résultats à plus long terme auxquels comptent contribuer l'Alliance et le PNUE, en ciblant en particulier les pays (encadrés bleus dans la Figure 1) ; et
- Deux résultats intermédiaires et les fonctions/produits qui leur sont associés, 1) au niveau des pays (encadrés orange dans la Figure 1) et 2) au niveau mondial/régional (encadrés verts dans la Figure 1).

Afin de concrétiser la théorie du changement et le Cadre stratégique, les quatre organisations doivent tenir compte d'une série d'hypothèses et de risques qui sont décrits à la fin de cette section. L'approche servant à suivre et à évaluer le Cadre stratégique est décrite à la Section 1.4.

3.2 But et objectifs

Le Cadre a pour but **de préserver l'efficacité des antimicrobiens et d'assurer un accès durable et équitable à ces produits dans le cadre d'un usage responsable et prudent pour la santé humaine, animale et végétale, afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).**

Pour atteindre ce but, les quatre organisations ont défini **les objectifs** suivants :

<p>OBJECTIF 1</p> <p>Optimiser la production et l'utilisation des antimicrobiens tout au long de leur cycle de vie, de la recherche-développement à leur élimination</p>	<p>OBJECTIF 2</p> <p>Diminuer l'incidence des infections humaines et animales et de celle des végétaux pour réduire l'émergence et la propagation de la résistance aux antimicrobiens.</p>
--	--

Si elles cherchent à assumer un rôle de chef de file pour contribuer à atteindre ce but et ces deux objectifs, les quatre organisations ne peuvent y parvenir à elles seules. Il faut une riposte concertée au niveau national, régional et mondial fondée sur l'approche « Une seule santé » associant tous les secteurs et parties prenantes, y compris d'autres organisations multilatérales.

Les deux objectifs sont étroitement liés. Le premier reconnaît que les antimicrobiens nouveaux et existants sont des biens mondiaux et que de ce fait leur utilisation doit être optimisée à toutes les étapes de leur cycle de vie, à commencer par des projets de recherche-développement bien conçus et dotés de ressources suffisantes, envisageant aussi des alternatives aux antimicrobiens et à leur usage. Afin de réduire l'émergence et la transmission d'agents pathogènes résistants, il faudra des politiques, des cadres réglementaires, des systèmes, des lignes directrices et des moyens financiers, tous nécessaires pour assurer à tous ceux qui en ont besoin un accès équitable aux antimicrobiens nouveaux et existants, pour préserver l'efficacité des antimicrobiens grâce à une utilisation responsable et prudente, pour assurer une gestion sans risque des déchets issus de leur production, des établissements de santé, des exploitations agricoles et des communautés et pour réduire les risques liés à la sécurité sanitaire des aliments.

Le second objectif reconnaît l'importance des mesures de prévention des infections qui réduisent à la fois les besoins en antimicrobiens et l'émergence et la propagation d'agents pathogènes résistants. Les mesures de lutte anti-infectieuse dans les exploitations agricoles, les systèmes alimentaires, les établissements de santé et les communautés font partie d'un vaste programme fondé sur le principe « Une seule santé » et portent notamment sur : l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène ; la sûreté biologique ; et les mesures propres à limiter la pollution de l'environnement et à réduire les risques liés à la sécurité sanitaire des aliments. Pour réduire l'incidence des infections, il faut aussi se

préoccuper de la santé humaine, animale et végétale au moyen de pratiques propres à la favoriser et à assurer une production durable, notamment en matière de nutrition, de bien-être animal, de vaccination et de promotion de bonnes pratiques agricoles pour améliorer la résilience face aux maladies et aux nuisibles et réduire la demande et les besoins concernant les antimicrobiens dans tous les secteurs.

La résistance aux antimicrobiens ayant une incidence et un impact sur l'ensemble des secteurs liés au développement, on pourra en atteignant le but et les objectifs de l'Alliance tripartite et du PNUE progresser sur le front de plusieurs objectifs de développement durable, notamment l'ODD 1 (pas de pauvreté) ; l'ODD 2 (faim zéro) ; l'ODD 3 (bonne santé et bien-être, y compris l'indicateur 3.d.2. – réduction des infections sanguines dues à certains micro-organismes résistants aux antimicrobiens) ; l'ODD 6 (eau propre et assainissement) ; l'ODD 8 (travail décent et croissance économique) ; l'ODD 12 (consommation et production responsables) ; et l'ODD 17 (partenariats) ; ainsi que d'autres ODD concernant par exemple l'égalité des sexes, les changements climatiques, la vie terrestre et la vie aquatique. La question est traitée de manière plus détaillée dans les [orientations des quatre organisations concernant la résistance aux antimicrobiens et le plan-cadre de coopération pour le développement durable](#).

3.3 Pour un impact dans les pays

Globalement, la collaboration des quatre organisations vise à **donner aux pays la capacité d'élaborer et de mettre en œuvre de manière durable une riposte contre la résistance aux antimicrobiens fondée sur des données probantes et sur l'approche « Une seule santé »**.

Les pays sont au cœur d'une riposte efficace, car c'est à leur niveau que les nombreux problèmes qui finissent toujours par se présenter doivent être surmontés. L'Alliance tripartite et le PNUE sont bien placés pour appuyer ces efforts grâce à la présence de la FAO et de l'OMS, qui offrent un appui technique et politique dans de nombreux pays en collaboration avec les délégués et points focaux nationaux de l'OIE et avec les bureaux régionaux et bureaux de pays du PNUE. Les organisations peuvent se prévaloir d'une forte implantation grâce à leurs bureaux régionaux et sous-régionaux, ce qui leur permet d'appuyer les activités dans les pays.

Les enquêtes annuelles d'autoévaluation des pays révèlent une grande diversité quant aux progrès accomplis par chacun d'eux, à leurs capacités, à leurs ressources et à leurs contextes. Beaucoup de pays à revenu élevé ont pris plusieurs années pour mettre en œuvre leur plan d'action national contre la résistance aux antimicrobiens fondé sur l'approche « Une seule santé » et il faudra peut-être bien plus longtemps à beaucoup de pays à revenu faible ou intermédiaire pour mettre au point et mener une telle riposte.

Afin d'avoir l'impact voulu, il faudra que les pays aient abouti aux trois résultats décrits ci-dessous, sur la base d'un plan d'action national complet fondé sur l'approche « Une seule santé » et favorisant une riposte durable contre la résistance aux antimicrobiens, avec une utilisation prudente des antimicrobiens et moyennant des cadres politiques, des capacités institutionnelles et des ressources appropriés pour la mise en œuvre.

RÉSULTAT 1

Les politiques et la législation appuient une riposte nationale efficace contre la résistance aux antimicrobiens fondée sur l'approche « Une seule santé »

L'Alliance tripartite et le PNUE contribueront à ce résultat en aidant les pays à :

- être en mesure de garantir la cohérence des politiques entre les différents secteurs ;
- accorder la priorité à la résistance aux antimicrobiens dans leur programme de développement général, reconnaissant que tous les secteurs concernés doivent prendre à la fois des mesures spécifiques à chaque secteur et des mesures communes ;
- être en mesure de définir et de renforcer leur législation et leur réglementation contre la résistance aux antimicrobiens en les alignant sur les normes/politiques internationales ;
- être en mesure d'examiner, d'approfondir et d'analyser les effets incitatifs et dissuasifs de leur législation lorsqu'ils élaborent des lois ou des politiques nouvelles.

Les politiques pour une riposte efficace contre la résistance aux antimicrobiens fondée sur l'approche « Une seule santé » englobent un large éventail de domaines stratégiques et techniques selon le contexte national, comme la surveillance et le suivi ou la définition et l'application des meilleures pratiques. Si certaines peuvent être spécifiques à un secteur donné, la cohérence intersectorielle des politiques et des lois est essentielle pour l'approche « Une seule santé ». Les quatre organisations cherchent avant tout à aider les pays à intégrer les meilleures pratiques et leurs orientations concernant la production, la prescription, la distribution, la vente, l'utilisation et l'élimination des antimicrobiens conformément aux cadres juridiques et réglementaires applicables à l'ensemble des secteurs de manière cohérente et coordonnée. En raison des ressources limitées dont ils disposent, les pays ont encore souvent bien du mal à faire respecter et à appliquer leurs politiques, lois et règlements.

RÉSULTAT 2

Les systèmes et structures, ainsi que les capacités institutionnelles, sont en place pour appuyer efficacement la mise en œuvre d'une riposte nationale contre la résistance aux antimicrobiens fondée sur l'approche « Une seule santé »

L'Alliance tripartite et le PNUÉ contribueront à ce résultat en aidant les pays afin que :

- Les plans d'action nationaux sur la résistance aux antimicrobiens soient régulièrement actualisés, et les mécanismes de coordination multisectoriels soient renforcés ;
- L'accès à des antimicrobiens de qualité soit renforcé dans tous les secteurs ;
- Les lignes directrices soient à jour et appliquées pour encourager un usage responsable et prudent dans tous les secteurs ;
- Le suivi et la surveillance de la résistance aux antimicrobiens et de leur utilisation soient menés chez l'homme, l'animal et les plantes, et les données obtenues soient analysées de manière intégrée ;
- Des stratégies soient appliquées pour prévenir et détecter les infections chez l'homme, l'animal et les plantes, et pour réduire les risques liés à la sécurité sanitaire des aliments.

Dans le Plan d'action mondial, un appel urgent était adressé aux pays pour qu'ils élaborent des plans d'action nationaux jusqu'en 2017. Le but est d'arriver par des plans d'action nationaux bien conçus à renforcer la surveillance de la résistance aux antimicrobiens, de leur consommation et de leur utilisation, de faire prendre conscience du problème et de changer les comportements, de veiller à la gestion des antimicrobiens et d'appliquer ou de renforcer les programmes de lutte anti-infectieuse de manière à contribuer au renforcement général des systèmes tous secteurs confondus. Les données des enquêtes annuelles d'autoévaluation des pays montrent que si la plupart d'entre eux ont désormais mis au point un plan d'action national et qu'ils sont plus nombreux à disposer de mécanismes de coordination multisectoriels contre la résistance aux antimicrobiens, rares sont encore ceux qui se sont dotés d'un plan opérationnel de mise en œuvre approuvé avec un budget. Dans de nombreux pays, la mise en œuvre est souvent fragmentée et mal coordonnée entre les secteurs et parfois la capacité de base fait défaut pour coordonner, suivre et adapter la riposte, surtout là où la santé humaine, animale et végétale et les systèmes alimentaires et environnementaux sont affaiblis. Des investissements en faveur des connaissances, des compétences, des systèmes et de l'infrastructure s'imposent sur une base intersectorielle pour renforcer la capacité des institutions à définir les objectifs liés à la résistance aux antimicrobiens et à les atteindre.

Tout en réduisant l'usage inapproprié des antimicrobiens, il faudra aussi veiller à disposer d'une source fiable de produits de qualité auxquels on pourra avoir recours en cas de nécessité. L'Alliance tripartite préconisera d'améliorer l'accès aux antimicrobiens de qualité et, le cas échéant, aux vaccins, produits de diagnostic et réactifs de laboratoire.

De nombreux pays à revenu faible ou intermédiaire ne sont pas en mesure de produire des données fiables et représentatives sur la résistance aux antimicrobiens tous secteurs confondus à cause d'une capacité insuffisante en matière de laboratoires, de diagnostic, de ressources financières et humaines et de mécanismes de coordination. Dans bien des pays, il n'est toujours pas possible d'assurer le suivi de la consommation et de l'utilisation des antimicrobiens dans tous les secteurs. L'Alliance tripartite et le PNUÉ cherchent avant tout à renforcer les données spécifiques à chaque secteur pour la surveillance de la résistance et la consommation et l'utilisation des antimicrobiens au niveau des pays. Ils appuient également la notification, l'analyse et l'échange efficaces et intégrés entre tous les secteurs pour soutenir l'élaboration, la mise en œuvre et l'actualisation de politiques et de cadres juridiques fondés sur des données probantes et sur l'approche « Une seule santé » et pour appuyer la prise de décisions en fonction du contexte local.

S'il s'agit d'un phénomène naturel, la résistance aux antimicrobiens est aussi provoquée par l'abus des antimicrobiens en santé humaine, animale et végétale et dans la production alimentaire, qu'ils ne soient pas utilisés à bon escient ou que les doses soient excessives. L'Alliance tripartite et le PNUE veulent aider les pays à renforcer et à suivre la mise en œuvre de politiques et de lois régissant la prescription, la distribution, la vente, l'utilisation et l'élimination appropriées, tout en veillant à assurer l'accès universel aux antimicrobiens et produits de diagnostic essentiels.

Il ressort des données issues des enquêtes annuelles d'autoévaluation des pays que moins de la moitié d'entre eux ont mis en œuvre à l'échelle nationale un plan de lutte anti-infectieuse dans les établissements de santé conformément aux lignes directrices de l'OMS, la situation n'ayant guère évolué ces dernières années. Environ un quart seulement des pays ont déclaré s'être dotés d'un plan d'action sur les bonnes pratiques de sûreté biologique et de gestion de la production animale, et 20 % seulement d'un plan similaire pour l'industrie alimentaire. Si l'on constate quelques améliorations dans les chiffres de référence des exploitations agricoles, elles ne sont que marginales concernant les plans nationaux pour les bonnes pratiques de gestion et d'hygiène dans l'industrie alimentaire. La priorité va aux orientations et à l'appui au niveau des pays – notamment dans les domaines du renforcement des capacités, du changement des comportements, de la sensibilisation et de l'éducation – sur des mesures propres à prévenir et à combattre les infections dans les établissements de santé, les exploitations agricoles et les communautés qui sont essentielles pour réduire autant que possible la propagation de micro-organismes résistant aux antimicrobiens. L'Alliance tripartite et le PNUE préconisent également l'amélioration de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, de la santé et du bien-être animal et de la sécurité sanitaire des aliments qui constituent des éléments essentiels de la prévention des maladies infectieuses au niveau national.

La pandémie de COVID-19 a fait ressortir plus clairement encore la réalité de la menace constituée par les infections contre lesquelles on ne dispose d'aucun traitement et l'importance critique des programmes de gestion visant à promouvoir la prescription appropriée et l'usage responsable et prudent des antimicrobiens fondés sur un diagnostic et un avis professionnel de qualité et sur des efforts durables pour réduire et prévenir les infections. La pandémie a également mis en lumière le décalage bien connu entre les connaissances et les comportements, ce qui montre le bien-fondé de l'initiative des quatre organisations visant à s'engager davantage en faveur de la recherche scientifique comportementale et de l'application rigoureuse des données comportementales afin de faciliter les changements de comportement.

RÉSULTAT 3

Des ressources accrues et durables sont en place pour une riposte nationale contre la résistance aux antimicrobiens fondée sur l'approche « Une seule santé »

Les quatre organisations contribueront à ce résultat en aidant les pays afin que :

- Les plans d'action nationaux sur la résistance aux antimicrobiens représentant tous les secteurs soient jugés prioritaires et dotés des ressources nécessaires ; et
- Les mesures prioritaires des plans d'action nationaux soient intégrées aux plans et budgets nationaux.

Les données récentes issues des enquêtes annuelles d'autoévaluation des pays montrent que même lorsqu'ils ont élaboré un plan d'action national complet contre la résistance aux antimicrobiens fondé sur l'approche « Une seule santé », rares sont ceux qui les dotaient de ressources adéquates, ce qui reflète le faible degré de priorité accordé à la question et les moyens limités au niveau national. De nombreux pays sont confrontés à une concurrence entre différentes priorités du développement ainsi qu'à des contraintes financières – une situation qui risque bien d'être aggravée par l'impact de la pandémie de COVID-19 – et ils ont besoin d'un soutien pour pouvoir donner la priorité à la mise en œuvre d'un plan d'action national fondé sur leur contexte spécifique. Les pays ont également besoin d'un appui pour encourager l'intégration de la résistance aux antimicrobiens et d'une riposte adaptée au problème dans leur plan et budget national de développement applicable à l'ensemble des ministères et services de l'État. L'Alliance tripartite et le PNUE ont un mandat bien clair ainsi qu'un avantage comparatif lorsqu'il s'agit d'aider les gouvernements à établir leurs priorités et à coordonner leur action, d'assurer un travail de sensibilisation et d'améliorer l'engagement politique en faveur d'une augmentation durable des ressources allouées à la lutte contre la résistance aux antimicrobiens.

3.4 Résultats intermédiaires : l'action de l'Alliance tripartite et du PNUE dans les pays et aux niveaux mondial et régional

L'appui fourni par les quatre organisations pour aider les pays à obtenir l'impact décrit dans le Cadre repose sur deux résultats intermédiaires qui constituent des étapes nécessaires à franchir pour atteindre les résultats à plus long terme décrits dans la Section 3.2.

Le premier résultat intermédiaire se rapporte à l'appui fourni au niveau des pays et le second à l'action de l'Alliance et du PNUE aux niveaux régional et mondial pour soutenir les efforts des pays.

RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE 1 (niveau des pays)

Avec l'appui de l'Alliance tripartite et du PNUE, la gouvernance durable par les pays fondée sur l'approche « Une seule santé » assure une riposte nationale efficace et équilibrée face à la résistance aux antimicrobiens.

La coordination efficace entre les différents secteurs et parties prenantes est au cœur de la gouvernance fondée sur l'approche « Une seule santé », car elle permet de mieux comprendre les multiples facteurs à prendre en considération et solutions à adopter face à la résistance aux antimicrobiens tous secteurs confondus et d'assurer une mise en œuvre efficace des plans d'action fondés sur cette approche. Les données des enquêtes annuelles d'autoévaluation montrent que si le nombre de pays dotés de groupes de travail opérationnels sur la résistance aux antimicrobiens augmente, un peu plus de la moitié seulement des pays ayant soumis des rapports disposaient d'un groupe entièrement opérationnel avec un mandat précis, des réunions périodiques, des activités bien définies, un financement déterminé et des dispositions sur la notification et la responsabilisation. Plus de 90 % des groupes de travail en place comprenaient des représentants de la santé humaine et de la santé animale. Moins d'un tiers des pays indiquaient avoir une représentation équilibrée entre les secteurs de la santé humaine, animale, végétale et de l'environnement. L'appui au renforcement de la gouvernance et de la coordination fondées sur l'approche « Une seule santé » apporte une valeur ajoutée essentielle à la collaboration au niveau des pays.

L'Alliance tripartite et le PNUE cherchent à atteindre ce résultat intermédiaire au moyen des produits et sous-produits suivants :

PRODUIT 1

La capacité et les connaissances des pays sont renforcées pour privilégier et appliquer des approches « Une seule santé » adaptées au contexte et fondées sur la collaboration dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens dans les politiques, la législation et la pratique

● Sous-produit 1a :

L'Alliance tripartite et le PNUE appuient des approches « Une seule santé » face à la résistance aux antimicrobiens dans les pays à revenu faible ou intermédiaire

● Sous-produit 1b :

Des orientations, outils, normes techniques et lignes directrices sont élaborés sur les approches « Une seule santé » face à cette résistance

Le produit 1 et ses deux sous-produits sont obtenus en assurant les fonctions transversales suivantes :

- Fourniture de conseils, appui technique et renforcement des capacités sur la base du principe « Une seule santé » ;
- Élaboration de normes et de lignes directrices techniques ;
- Réunions des parties prenantes et sensibilisation concernant les ripostes face à la résistance aux antimicrobiens fondées sur l'approche « Une seule santé » ;
- Évaluations des effets de la résistance aux antimicrobiens ; et
- Suivi et évaluation.

Dans certains pays à revenu faible ou intermédiaire choisis, l'Alliance tripartite et le PNUE collaboreront pour favoriser la mise au point et l'application des approches « Une seule santé » face à la résistance aux antimicrobiens. Dans la pratique, on suivra la [Matrice des résultats du Fonds fiduciaire multipartenaires](#). Les données d'expérience de ces pays seront rassemblées et largement diffusées.

L'élaboration de normes et de lignes directrices techniques couvre notamment, mais pas exclusivement : les normes applicables à la collecte des données relatives à la résistance aux antimicrobiens et à leur utilisation ; des orientations sur l'usage des antimicrobiens, la lutte anti-infectieuse et la sûreté biologique ; et la recherche, les tests et l'application des connaissances comportementales. Ces travaux s'inspireront des exemples de collaboration récents dans des domaines techniques d'intérêt commun comme une [compilation](#) d'instruments internationaux sur l'utilisation des antimicrobiens en santé humaine, animale et végétale et un [document d'information technique commun](#) sur l'eau, l'assainissement, l'hygiène et la gestion des eaux usées pour éviter les infections et réduire la propagation de la résistance, tous deux publiés par l'Alliance tripartite en 2020. Des évaluations communes de l'impact sur des questions comme la sécurité de l'approvisionnement alimentaire, l'environnement et la santé animale pourraient être effectuées.

Comme indiqué dans la théorie du changement (Figure 1), l'Alliance assure ces fonctions pour les cinq piliers thématiques du Plan d'action mondial, à savoir, 1) améliorer la sensibilisation au problème et modifier les comportements ; 2) assurer la surveillance et la recherche ; 3) réduire l'incidence des infections ; 4) optimiser l'usage des antimicrobiens ; et 5) élaborer l'argumentaire économique pour un investissement durable, ainsi que dans le domaine de la gouvernance fondée sur l'approche « Une seule santé ».

Les quatre organisations reconnaissent que les données et mesures concernant la résistance aux antimicrobiens sont appelées à évoluer et que l'appui apporté aux pays sera adapté en conséquence.

RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE 2 (niveaux mondial et régional)

La riposte mondiale face à la résistance aux antimicrobiens est appuyée grâce à l'orientation et à la coordination efficace de l'Alliance tripartite et du PNUE, agissant par leurs groupes d'intérêts et par leurs Membres pour influencer les investissements mondiaux et appliquer à plus grande échelle les mesures contre cette résistance.

En plus de leur action et de leur implantation au niveau mondial, les quatre organisations maintiennent toutes une présence significative au niveau régional et collaborent étroitement avec des organismes régionaux comme les organisations de coopération politique et économique qui jouent un rôle essentiel pour aider les pays à dégager un large consensus et à avoir un impact important grâce à des approches communes sur les questions relatives à la résistance aux antimicrobiens. Ce résultat intermédiaire vise donc à mobiliser **un engagement et des ressources politiques concrets** au niveau mondial et régional en venant appuyer la riposte au niveau des pays :

- par des ressources plus importantes en faveur d'une riposte durable face à la résistance aux antimicrobiens fondée sur l'approche « Une seule santé » qui soit commune et assurée secteur par secteur ;
- par l'intégration de la résistance aux antimicrobiens dans le programme de développement avec une intensification des activités et une participation accrue des institutions financières internationales et des organisations de développement ; et
- par un engagement renforcé à long terme, notamment dans les instances politiques et économiques internationales et régionales, en faveur d'une riposte fondée sur l'approche « Une seule santé » qui soit commune et assurée secteur par secteur.

L'Alliance tripartite et le PNUE s'efforcent d'atteindre ce résultat intermédiaire en assurant les prestations suivantes aux niveaux mondial et régional :

PRODUIT 2.1**Les initiatives et programmes mondiaux et régionaux influencent et appuient des ripostes à la résistance aux antimicrobiens fondées sur l'approche « Une seule santé » :**

- Renforcement des mesures et mécanismes mondiaux et régionaux de l'Alliance tripartite et du PNUE ;
- Financement et fonctionnement efficace du Secrétariat conjoint de l'Alliance à l'appui d'une action coordonnée ;
- Fourniture et actualisation périodique d'orientations mondiales sur la résistance aux antimicrobiens ;
- Élargissement du Fonds fiduciaire multipartenaires visant à donner un maximum d'impact aux investissements ;
- Mise en place de partenariats mondiaux et régionaux pour renforcer l'efficacité de la riposte multisectorielle à la résistance aux antimicrobiens ;
- Renforcement et coordination de la sensibilisation à la résistance aux antimicrobiens ; et
- Élaboration d'un programme de recherche-développement et d'innovation sur la résistance aux antimicrobiens fondé sur l'approche « Une seule santé ».

PRODUIT 2.2**Mise en place, financement et fonctionnement efficace de structures de gouvernance mondiales, à savoir :**

- [Le Groupe de direction mondial sur la résistance aux antimicrobiens](#) ;
- Le Groupe indépendant proposé sur les données probantes concernant les mesures de lutte contre la résistance aux antimicrobiens ; et
- La plateforme de partenariat proposée sur la résistance aux antimicrobiens.

Les prestations spécifiques des quatre organisations concernant ces produits seront précisées dans le plan de travail biennal pour la période 2022-2023.

3.5 Hypothèses et risques

Les hypothèses et les risques qui sous-tendent le Cadre stratégique font l'objet du Tableau 1.

Tableau 1 : Hypothèses et risques qui sous-tendent le Cadre stratégique

HYPOTHÈSES
1. L'Alliance tripartite et le PNUE sont reconnus, concernant la résistance aux antimicrobiens, comme des organes d'orientation mondiaux faisant autorité aux fins de l'élaboration des politiques et de la définition de normes relatives au principe « Une seule santé » et maintiennent chacun de leur côté la confiance de leurs Membres grâce aux mécanismes institutionnels de gouvernance pour jouer ce rôle et conduire collectivement la mise en œuvre du Plan d'action mondial.
2. Les quatre organisations disposent de capacités et de ressources suffisantes pour intervenir ensemble.
3. L'accord de l'Alliance tripartite et du PNUE sur la résistance aux antimicrobiens au niveau mondial entraîne un accord au niveau des régions et des pays dans le contexte des structures décisionnelles.
4. Les données sur la résistance aux antimicrobiens, leur usage et leur application sont appropriées, pertinentes et disponibles lorsque les décideurs en ont besoin pour établir les priorités de la lutte.
5. La collaboration technique et politique à tous les niveaux est suffisante pour renforcer et exploiter les investissements politiques en faveur de solutions contre la résistance aux antimicrobiens.
6. La résistance aux antimicrobiens est une priorité reconnue et un défi pour la mise au point rapide de mesures au niveau national.
7. Il n'y a pas de modifications majeures de la base des données disponibles ou des priorités politiques de la riposte à la résistance aux antimicrobiens.
8. Les programmes sectoriels sont renforcés pour permettre une collaboration efficace avec les autres organisations internationales et multilatérales, les partenariats public-privé, les institutions pour le financement du développement, la société civile, le secteur privé y compris les fondations privées, les associations professionnelles et les institutions et groupements universitaires et de recherche.
RISQUES
1. L'impact de la COVID-19 et/ou d'autres chocs extérieurs qui limite les progrès.
2. L'absence d'un argumentaire politique ou économique pour la lutte contre la résistance aux antimicrobiens comme priorité du développement ou le fait de ne pas considérer la résistance aux antimicrobiens comme une menace actuelle.
3. Les questions politiques qui sont de nature à rendre la coordination difficile et à compliquer la mise en œuvre des cadres de réglementation prioritaires de la résistance aux antimicrobiens.
4. La concurrence à l'intérieur des ministères ou entre eux au niveau national qui affaiblit la collaboration multisectorielle.
5. Les ressources limitées des ministères et des secteurs au niveau national qui entravent la mise en œuvre des plans d'action nationaux.
6. Les ressources inadéquates/précaires/asymétriques qui ne permettent pas d'assurer les fonctions du cadre stratégique, y compris celles du Fonds fiduciaire multipartenaires.

Les mesures appropriées visant à atténuer les principaux risques figureront dans les plans de travail biennaux de l'Alliance tripartite et du PNUE.

DISPOSITIONS CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE

Financement

Les plans de travail biennaux de l'Alliance tripartite et du PNUE appuieront la mise en œuvre du Cadre stratégique et le Fonds fiduciaire multipartenaires fournira les ressources nécessaires en vue de leur application. En outre, chaque organisation mobilisera des ressources à l'appui de sa contribution à la mise en œuvre du Cadre.

Ressources humaines

Selon le contexte, le Cadre et le plan de travail seront mis en œuvre par des fonctionnaires de différents départements et à tous les niveaux dans les quatre organisations, qui bénéficieront constamment d'un appui permanent à la coordination de la part du Secrétariat conjoint de l'Alliance tripartite et du PNUE, avec l'orientation donnée par le Groupe des hauts responsables qui se réunit chaque trimestre sous l'égide des directeurs des organisations qui eux se réunissent une fois par année.

Partenariats

Les quatre organisations représentent des groupes d'intérêts distincts et interviennent à travers des systèmes différents, ce qui accroît leur champ d'action collectif. Elles collaborent en outre individuellement et collectivement avec un large éventail de partenaires et de parties prenantes – gouvernements, organismes bilatéraux et autres organisations internationales et multilatérales, partenariats public-privé, institutions pour le financement du développement, société civile et secteur privé, lequel comprend des fondations privées, des associations professionnelles, ainsi que des institutions et groupements universitaires et de recherche.

ANNEXE

STRATÉGIES ET ACTIVITÉS DES ORGANISATIONS CONTRE LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS

La FAO, l'OMS et le PNUE sont des organismes des Nations Unies qui ont leur Siège respectivement à Rome, à Genève et à Nairobi et sont bien implantés au niveau des régions et des pays. L'OIE, qui a son Siège à Paris, est une organisation intergouvernementale extérieure au système des Nations Unies qui dispose d'une présence régionale et sous-régionale. On trouvera dans cette annexe des informations de base sur les activités liées à la résistance aux antimicrobiens que chaque organisation entreprend conformément à son mandat en plus des activités communes qu'elles mènent ensemble.

L'**Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)** est le chef de file de la riposte mondiale face à la résistance aux antimicrobiens dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture. Les Conférences de la FAO de 2015 et de 2019 ont souligné l'importance et l'urgence de faire face à la menace mondiale croissante de la résistance aux antimicrobiens dans tous les pays en suivant une approche « Une seule santé » à la fois coordonnée et multisectorielle. La FAO a publié son premier plan d'action quinquennal sur la résistance aux antimicrobiens en 2016. Ses activités actuelles dans ce domaine sont fondées sur son Plan d'action contre la résistance aux antimicrobiens (2021 – 2025) qui est en totale harmonie avec le Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens. La FAO apporte son expertise en matière de santé et d'élevage des animaux aquatiques et terrestres, de sécurité sanitaire des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, de ressources génétiques, de production vivrière, de gestion des ressources naturelles, de communication sur les risques et de changement de comportement. Elle soutient la riposte multisectorielle et pluridisciplinaire face à la résistance aux antimicrobiens, coordonnée par une gouvernance résolue reposant sur la surveillance et l'examen des données, et cherche à promouvoir les bonnes pratiques de production et l'usage responsable des antimicrobiens. Elle collabore avec les principales parties prenantes au niveau des pays – des autorités nationales aux cultivateurs – en apportant une assistance technique pour renforcer leurs capacités et leurs moyens de gérer les risques liés à la résistance aux antimicrobiens dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture et les environnements affectés à la production alimentaire. Elle favorise la mise au point de cadres de réglementation nationaux et régionaux, ainsi que la mise en œuvre de normes relatives à la résistance aux antimicrobiens, telles que les normes adoptées par la Commission du Codex Alimentarius et la Convention internationale pour la protection des végétaux. Elle appuie aussi la mise en place de processus de fixation de cibles, de détermination de normes et de processus ascendants d'action collective pour donner aux parties prenantes les moyens d'améliorer leurs pratiques.

Voir les documents suivants :

- [Rapport de la Conférence de la FAO, Trente-neuvième session, y compris la résolution 4/2015 sur la résistance aux antimicrobiens](#)
- [Rapport de la Conférence de la FAO, Quarante-unième session, y compris la résolution 6/2019 sur la résistance aux antimicrobiens](#)
- [Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2016–2020](#)
- [Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2021–2025 : Soutenir l'innovation et la résilience dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture](#)

L'**Organisation mondiale de la santé animale (OIE)** est l'organisation normative dans le domaine de la santé animale et des zoonoses reconnue par l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Fondée en 1924, l'OIE s'occupe de questions liées à la résistance aux antimicrobiens depuis 1948. En 2015, ses 180 Membres se sont engagés à appuyer le Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens et en 2016 son Assemblée générale a adopté la Stratégie de l'OIE sur la résistance aux agents antimicrobiens et leur utilisation prudente, accompagnée d'un plan de travail. Les normes de l'OIE liées à l'utilisation responsable et prudente des antimicrobiens sont contenues dans le Code sanitaire pour les animaux terrestres et le Code sanitaire pour les animaux aquatiques. On trouvera d'autres orientations, sur les méthodes de laboratoire utilisées pour les tests de sensibilité des bactéries aux antimicrobiens et sur la gestion de la qualité dans les laboratoires de diagnostic vétérinaire, dans le Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres. L'OIE s'efforce de promouvoir l'utilisation responsable et prudente des agents antimicrobiens, collecte des données mondiales sur l'utilisation des antimicrobiens et appuie la surveillance de la résistance aux antimicrobiens en ce qui concerne l'animal. Le délégué de chaque Membre nomme des points focaux spécifiques et notamment un point focal chargé des produits vétérinaires et de la résistance aux antimicrobiens. Les deux Conférences mondiales de l'OIE sur la résistance aux agents antimicrobiens et leur utilisation prudente – la seconde ayant eu lieu en 2018 – ont adopté des recommandations sur l'orientation politique à suivre pour la définition et la mise en œuvre de normes, intégrées aux programmes de travail de l'Organisation, avant tout par l'intermédiaire de son Département de la résistance aux antimicrobiens et des produits vétérinaires.

Voir les documents suivants :

- [Stratégie de l'OIE sur la résistance aux agents antimicrobiens et leur utilisation prudente \(2016\)](#)
- [OIE Global database on antimicrobial agents intended for use in animals](#)
- [Campagne de communication en faveur de l'utilisation responsable des agents antimicrobiens « Nous comptons sur vous »](#)
- [Recommandations de la Deuxième Conférence mondiale de l'OIE sur la résistance aux agents antimicrobiens et leur utilisation prudente](#)

L'**Organisation mondiale de la Santé (OMS)** a reconnu il y a longtemps déjà la menace croissante pour la santé publique que représente la résistance aux antimicrobiens. Depuis plusieurs décennies, l'Assemblée mondiale de la Santé a adopté de nombreuses résolutions invitant notamment les États Membres de l'Organisation et la communauté internationale à intervenir contre l'extension du phénomène. Depuis 1998, l'OMS a progressivement intensifié ses activités sur la question qui ont abouti en 2015 à l'élaboration du premier Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens. Sur la base du Plan d'action, elle conduit la riposte mondiale face à la résistance aux antimicrobiens en matière de santé humaine : 1) en apportant une assistance technique aux pays ; 2) en mettant au point des biens publics mondiaux dans des domaines clés comme l'élaboration et l'application de plans d'action nationaux sur la résistance aux antimicrobiens ; la surveillance et le suivi ; la lutte anti-infectieuse ; la gestion des antimicrobiens et la sensibilisation au problème ; et le suivi et l'évaluation ; et 3) en définissant des priorités et en coordonnant la recherche-développement. Elle assure aussi la direction et la coordination de la gouvernance mondiale de la résistance aux antimicrobiens fondée sur l'approche « Une seule santé ». Au niveau des pays, l'OMS intervient principalement auprès du Ministère de la santé. La résistance aux antimicrobiens est l'un des thèmes prioritaires de son treizième programme général de travail et se rapporte aux « cibles du triple milliard » en ce qui concerne notamment l'eau, l'assainissement et l'hygiène ; la lutte anti-infectieuse ; la couverture sanitaire universelle ; et la préparation et la riposte aux situations d'urgence. En 2019, une Division de la résistance aux antimicrobiens a été créée au Siège pour renforcer la coordination des activités dans ce domaine dans l'ensemble de l'Organisation.

Voir les documents suivants :

- [Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens \(2015\)](#)
- [Treizième programme général de travail 2019-2023](#) approuvé par la Soixante et onzième Assemblée mondiale de la santé, le 25 mai 2018, dans la résolution WHA71.1
- [Budget programme de l'OMS 2022-2023](#) approuvé par la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé, le 31 mai 2021, dans la résolution WHA74.3. Le budget programme complet fait l'objet du document A74/5 Rev. 1

Le **Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)** reconnaît que l'environnement joue un rôle clé dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens. L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement qui est l'organe directeur du PNUE constitue l'organe de décision le plus élevé concernant l'environnement. À sa troisième session en 2017, l'Assemblée a reconnu que la résistance aux antimicrobiens constituait une menace et un défi croissants pour la santé mondiale, la sécurité alimentaire et le développement durable dans tous les pays et a prié le PNUE : d'appuyer les efforts des États Membres visant à définir et à préciser les risques découlant de la résistance anthropogène aux antimicrobiens dans l'environnement ; et d'établir un rapport sur l'impact environnemental du phénomène et les causes de l'apparition et de la propagation de la résistance dans l'environnement. Ce rapport contribuera à une meilleure compréhension et au renforcement des dimensions environnementales de la résistance aux antimicrobiens dans le contexte de l'approche « Une seule santé ». Le PNUE réunit les données nécessaires pour la riposte environnementale à la menace et en outre mobilise la communauté de défense de l'environnement aux niveaux mondial, régional et national pour améliorer la prise de conscience et la compréhension du phénomène et renforcer les capacités concernant les dimensions environnementales de la résistance aux antimicrobiens. Il collabore aussi très étroitement avec les autres secteurs pour éviter et atténuer les risques sanitaires et environnementaux en suivant l'approche « Une seule santé » dans divers outils et plans liés à la résistance aux antimicrobiens. Dans le cadre des mesures préventives, il élabore des notes techniques et des documents de réflexion sur des aspects pertinents des polluants pharmaceutiques persistants dans l'environnement comme les achats durables, la gestion des déchets et les dispositions sur la reprise des produits.

Voir les documents suivants :

- [Pour l'humanité et pour la planète : stratégie du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour 2022-2025 visant à remédier aux problèmes des changements climatiques, de la dégradation de la nature et de la pollution](#)
- [Résolution 3/4 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Environnement et santé](#)

Pour plus de renseignements, contacter :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italie

Tel: (+39) 06 57051
Courriel : Antimicrobial-Resistance@fao.org
Site web : www.fao.org/antimicrobial-resistance

Organisation mondiale de la santé animale

Unité des Publications
12, rue de Prony
75017 Paris
France

Courriel : publications.unit@oie.int
Site web : www.oie.int

Organisation mondiale de la Santé

Division Résistance aux antimicrobiens
Avenue Appia 20
1211 Genève 27
Suisse

Courriel : amr-qjs@who.int
Site web : <https://www.who.int/fr/health-topics/antimicrobial-resistance>

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Unité des Publications
P.O. Box 30522
Nairobi 00100
Kenya

Courriel : UNEP-publications@un.org
Site web : www.unep.org
